
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 25 MAI 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 4**

Effectif du Conseil d'Administration : 17 Date de convocation : 19 mai 2023 Affichage du Compte Rendu Sommaire : 31 mai 2023	<u>CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – ACQUISITION DE MATERIEL DE RESTAURATION COLLECTIVE, ACQUISITION DE PIECES DETACHEES, PRESTATIONS DE SERVICE DE MAINTENANCE PREVENTIVE VILLE DE NIORT ET CCAS</u>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. CHALET.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO, Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, Mme DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme NADAL, M. FERON, qui a donné pouvoir à Mme BARATON, M. BAUDIN qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENT : M. Jean-Louis GAY qui a démissionné le 31 mars 2023.

Monsieur le Président expose :

Pour assurer les prestations de restauration collective, de restauration scolaire et d'office traiteur dans les différents sites de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les services de la Ville et du CCAS utilisent des marchés d'acquisition de matériel de restauration collective, d'acquisition de pièces détachées pour ces matériels ainsi que des marchés de prestations de service de maintenance préventive et curative pour les matériels hors garantie.

Afin de bénéficier de tarifs et conditions avantageux, de mettre en œuvre leur politique d'achats responsables, d'harmoniser les coopérations avec des fournisseurs communs et d'optimiser une maintenance planifiée des matériels, la Ville et le CCAS envisagent de mettre en place un groupement de commandes.

Le contrat sera passé sous la forme d'un accord-cadre mixte multi-attributaires, en partie à bons de commandes et à marchés subséquents. L'accord-cadre sera d'une durée de 2 ans renouvelable une fois, soit une durée maximum de 4 ans.

Le contrat sera alloti en 2 lots, répartis comme suit :

- lot 1 – Acquisition de matériels de restauration collective – Maintenance sur garantie ;
- lot 2 – Acquisition de pièces détachées et maintenance pour matériels de restauration collective hors garantie.

Les montants maximums des lots sur 2 ans pour chacune des deux entités sont les suivants :

- lot 1 – Acquisition de matériels de restauration collective – maintenance sur garantie :
 - . Ville de Niort : 250 000,00 € TTC ;
 - . CCAS : 40 000,00 € TTC.
- lot 2 – Acquisition de pièces détachées et maintenance pour matériels de restauration collective hors garantie :
 - . Ville de Niort : 220 000,00 € TTC ;
 - . CCAS : 12 000,00 € TTC.

En conséquence, il convient de constituer un groupement de commandes en vue de la passation de l'accord-cadre. La convention annexée désigne la Ville de Niort coordonnatrice de ce groupement.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Niort et le CCAS pour l'acquisition et la maintenance de matériels de restauration collective ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à la signer ;
- **APPROUVER** les caractéristiques essentielles des marchés à passer ;

.../...

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir à l'issue de la procédure.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 31 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président

Signé

Nicolas VIDEAU